République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 29 avril 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf avril, à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 6	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, François ROUVEYROL
Votants : 7	
Pour : 7	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Robert DEMOLIN par Jean-Claude AUBERLET
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART, Rémy MONET, Patrick ROY
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Approbation du P.V. du Conseil municipal du vendredi 14 avril 2023

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du samedi 14 avril 2023 à 18h00,
Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Adopte le procès-verbal de la séance du Conseil municipalen date du samedi 14 avril 2023, ci-joint en annexe.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 01/05/2023
et publié ou notifié
le 01/05/2023

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 01/05/2023
048-214800195-20230429-DE_094_2023-DE